

Questions au Feuilleton

LE SYNDICAT DES POSTIERS CANADIENS

Question n° 2166—M. Herbert:

1. Le ministre des Postes était-il au courant que les témoins du Syndicat des postiers canadiens, lors de leur comparution devant le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes des relations employeur-employés dans la Fonction publique, avaient déclaré que le syndicat avait reçu pour mandat de proposer que le ministère des Postes devienne une société de la Couronne parce que ses membres préféreraient être régis par le Code canadien du travail plutôt que par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique?

2. Le ministère des Postes a-t-il envisagé la possibilité d'accorder aux employés des postes un contrat de travail garantissant les mêmes avantages que ceux que détiennent les employés des sociétés de la Couronne?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Oui.

2. Le ministre des Postes a déclaré aux syndicats des employés des Postes qu'il était disposé à négocier les effets de l'automatisation sur les travailleurs. Toutefois, les relations de travail des employés des Postes sont régies par la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique plutôt que par le Code canadien du travail.

LES JEUX OLYMPIQUES—LES PROJETS RELATIFS À LA SÉCURITÉ

Question n° 2338—M. Schumacher:

Prévoit-on ou a-t-on prévu a) du personnel militaire afin d'apporter une aide quelconque aux Jeux olympiques de Montréal en 1976 et, dans l'affirmative, (i) combien de personnes seront envoyées (ii) quels sont les grades des militaires composant chaque groupe (iii) quels genres de services rendront-ils (iv) combien coûtera chacun des services, b) du matériel et, dans l'affirmative, (i) lequel (ii) à quelles fins (iii) quel en sera le coût individuel?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): a), b). Des plans sont actuellement à l'étude afin d'assurer un appui aux Jeux olympiques. En vertu de ces plans, environ 5,500 militaires collaboreront avec la GRC afin d'assurer les services de sécurité; quelque 2,600 militaires apporteront directement leur concours au COJO et 2,500 autres militaires assureront le commandement et le contrôle de cette force de même que l'appui administratif et logistique nécessaire. On n'a fait l'acquisition d'aucun équipement spécial dans le cadre de l'appui aux Jeux olympiques. Il a toutefois fallu hâter l'acquisition normale de certains équipements destinés à remplacer ceux dont les militaires font normalement usage.

LA DISTRIBUTION DE SACS DE PLASTIQUE DE COULEUR PAR LES POSTES

Question n° 2355—M. Dinsdale:

Le ministère des Postes distribue-t-il gratuitement des sacs de plastique de couleur à ses clients et, dans l'affirmative, a) pourquoi, b) combien de sacs ont été imprimés, c) combien en a-t-il coûté à l'unité, d) quel en fut le coût total, e) qui a reçu la commande, f) sont-ils distribués dans tout le Canada ou seulement dans certaines régions?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Les Postes offrent ces sacs à leurs clients: a) Pour leur permettre d'envelopper et d'apporter avec eux des feuilles de timbres et autres articles philatéliques afin qu'ils ne soient pas endommagés. b) 100,000 sacs ont été imprimés en novembre 1974. c) Le coût était de \$60.60 le mille. d) Le coût total s'élevait à \$6,060. e) L'entreprise Flexopack Manufacturing Ltd. (Montréal). f) Ces sacs ont été distribués partout au Canada comme article en maga-

[M. Richardson.]

sin dans les centres de matériel postal pour distribution aux comptoirs de philatélie.

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DES ARTS À «PARTI PRIS»

Question n° 2390—M. Laprise:

Depuis 1968, combien la maison d'édition «Parti pris» a-t-elle reçu du Conseil des arts en subventions annuelles?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Le programme de subventions globales annuelles aux maisons d'éditions canadiennes a été inauguré par le Conseil des arts en 1972. La maison d'édition «Parti pris» a reçu \$36,000 aux termes de ce programme. Depuis 1968, cette maison a reçu en tout \$40,885 du Conseil des arts. Cette somme comprend des subventions pour la publication de livres particuliers ainsi que les subventions globales mentionnées ci-dessus.

LA FERMETURE DE BASES MILITAIRES CANADIENNES

Question n° 2418—M. Lawrence:

1. A-t-on fermé des bases de la Défense nationale ou en a-t-on réduit le personnel, que ce soit des Forces armées ou le personnel civil, au cours de l'année financière 1974-1975 ou au cours de la présente année financière et, dans l'affirmative, a) quels en sont le nom et l'endroit, b) dans chaque cas, quelles ont été les conséquences de ces fermetures et de cette réduction de personnel (i) pour le personnel des Forces armées (ii) pour les employés civils, c) jusqu'à présent, a-t-on proposé d'autres emplois au personnel civil, d) pour chaque base, quelle économie le Ministère prévoit-il réaliser en fermant ces bases ou en réduisant le personnel?

2. Le Ministère prévoit-il fermer ou réduire le personnel d'autres bases au cours de la présente année financière et, dans l'affirmative, a) quels en sont le nom et l'endroit, b) combien (i) d'employés des Forces armées (ii) d'employés civils seront aussi touchés, c) proposera-t-on d'autres emplois au personnel civil, d) quelle économie le Ministère prévoit-il réaliser en fermant ces bases ou en réduisant le personnel?

3. Le Ministère prévoit-il la fermeture d'autres bases à longue échéance et, dans l'affirmative, a) quels en sont le nom et l'endroit, b) quand prévoit-on les fermer?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. a) Les établissements suivants du ministère de la Défense nationale ont été fermés ou ont commencé à l'être au cours de 1974-1975. Les données relatives aux fermetures et aux réductions de personnel sont présentées dans la partie 2 de la réponse à cette question: Patricia Bay (C.-B.) (Partie de la BFC Esquimalt), cédé à Transports Canada le 1^{er} septembre 1974; Station des Forces canadiennes Armstrong (Ontario), fermée le 30 septembre 1974; Station des Forces canadiennes Foymount (Ontario), fermée le 30 septembre 1974; Station des Forces canadiennes Ramore (Ontario), fermée le 30 septembre 1974; Dépôt de munitions des Forces canadiennes Renous (N.-B.), fermeture graduelle devant prendre fin le 1^{er} septembre 1978. b) (i) Le personnel des Forces canadiennes a été affecté à d'autres unités. (ii) On a offert au personnel civil qualifié des postes dans d'autres établissements du ministère. Le MDN, de concert avec la Commission de la Fonction publique et les Centres de main-d'œuvre, a déployé des efforts considérables afin de trouver d'autres emplois à ceux qui ne désiraient pas déménager ou qui ne possédaient pas la compétence nécessaire. Le ministère a défrayé le déménagement de ceux qui ont accepté de travailler à d'autres endroits. c) Oui. d) Les économies pour 1974-1975, par suite des fermetures, sont évaluées aux montants suivants: Patricia Bay, \$.673 M; SFC Armstrong, 1.27 M; SFC Foymount, 1.06 M; SFC Ramore, 1.1 M; DMFC Renous, .325 M,